

**- TRI de Valenciennes -
Atelier « stratégie locale »**

- La directive inondation :

Son objectif est de réduire les conséquences négatives des inondations via des plans de gestion qui doivent être mis en place d'ici décembre 2015.

EPRI – Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation

TRI – Territoires à Risques important d'Inondation

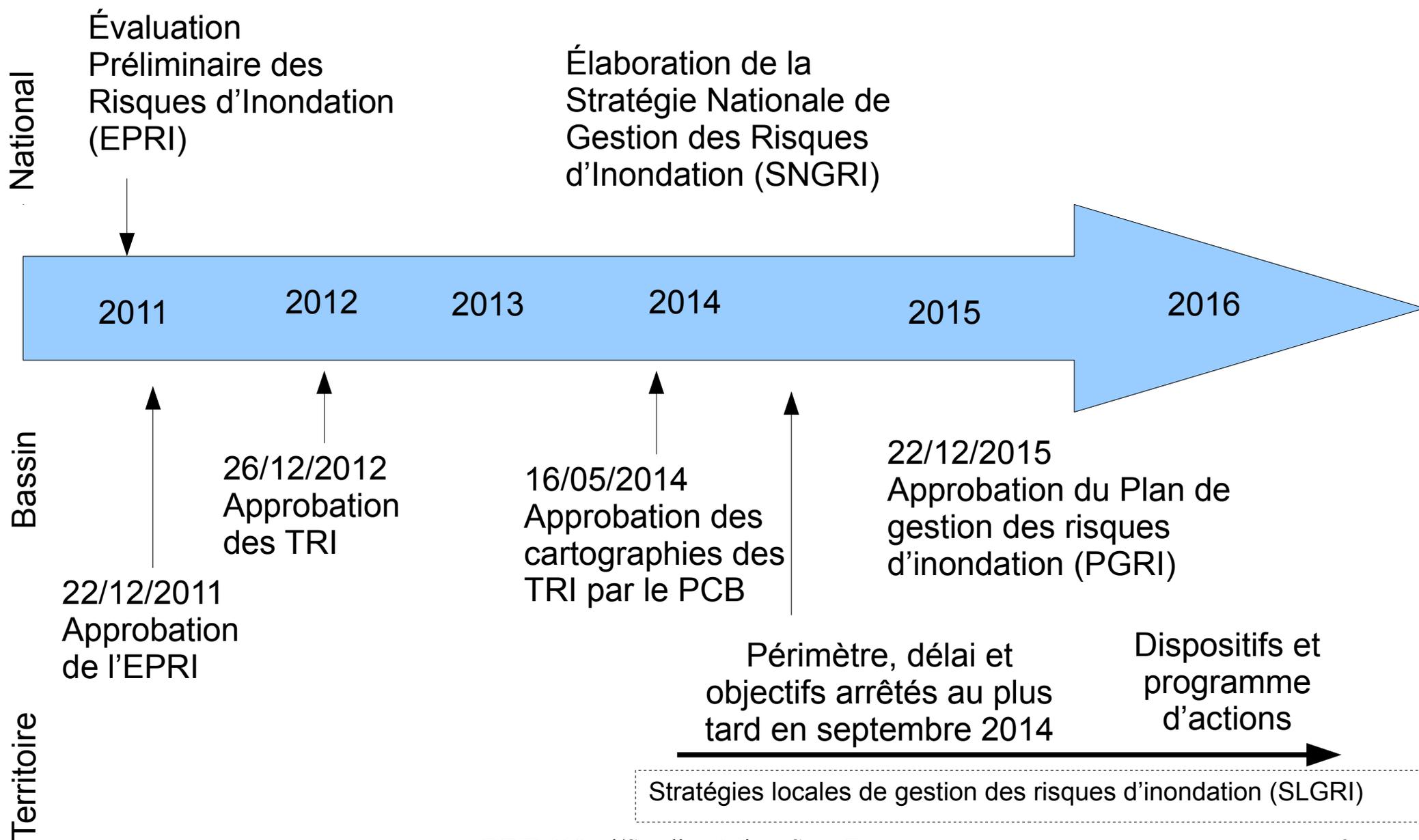
- sélection des territoires
- cartographies

PGRI – Plan de Gestion des Risques d'Inondation

- délimitation des stratégies locales portées par les collectivités



Premier cycle de la Directive Inondation (2011-2016)



La «stratégie locale» est une déclinaison à l'échelle appropriée de :

- la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)
- du Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI)

Son élaboration est co-pilotée par le Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut et la DDTM du Nord

Elle mobilisera l'ensemble des parties prenantes concernées (collectivités, syndicats mixtes des SCOTs, VNF, etc.) (art L566-8 du CE)

Son contenu : (art. R566-16 du CE)

- La synthèse de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation dans son périmètre
- Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le ou les TRI inclus dans son périmètre
- Les objectifs fixés par le PGRI pour le ou les TRI inclus dans son périmètre
- Les dispositions à l'échelle de son périmètre pour atteindre ces objectifs, abordant notamment les volets :
 - Prévention des inondations
 - Surveillance, prévision et information sur les phénomènes d'inondation
 - Réduction de la vulnérabilité des territoires face au risque d'inondation
 - Information préventive, éducation, résilience et conscience du risque

Sa portée juridique : (articles L.566-7 et L.562-1 du CE)

La stratégie locale de gestion des risques d'inondation a une portée juridique indirecte via la synthèse qui sera intégrée au PGRI.

La stratégie locale constituera un document intégrateur de l'ensemble des actions qui sont et seront menées par les acteurs de la gestion du risque d'inondation compétents à l'échelle de son périmètre.

Elle offrira également un lieu de gouvernance et de concertation des acteurs concernés.

Les objectifs de l'atelier

A°) Définir les éléments ci-dessous :

Devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral du Préfet de département

1°) la liste des parties prenantes

2°) la composition du Comité de pilotage

Devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral Préfet Coordonnateur de Bassin

3°) le délai de réalisation de la SLGRI

4°) le périmètre des SLGRI et ses objectifs

B°) Définir les groupes de travail pour la rédaction future de la stratégie locale

A/ 1- Le COPIL

Son rôle

- suivre l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie locale
- valider les travaux des différents groupes de travail en charge de la rédaction d'un axe de la stratégie
- suivre la mise en œuvre du programme d'actions

Sa composition

Elle est arrêtée par le Préfet de département

Proposition de composition:

- les membres présents à l'atelier du jour
 - un représentant de chaque groupe de travail
-
- › Le Syndicat Mixte Sage Escaut
 - › La DDTM
 - › Les EPCI : CAVM – CAPH - CC cœur d'Ostrevent
 - › Les SAGE : Escaut – Sensée - Scarpe Aval
 - › Le SITURV (porteur du scot)
 - › Le PNR Scarpe Escaut
 - › Le CEN npdc (conservatoire des espaces naturels)
 - › La Chambre d'agriculture 59/62
 - › L'Agence de l'Eau
 - › Les VNF
 - › La DREAL
 - › La CCI
 - › La CIE (commission internationale de l'Escaut)
 - › Le Conseil Général
 - › La Sous-Préfecture de Valenciennes

→ Ce comité de pilotage ne présentera pas de présidence ou de co-présidence

A/ 2- Délai de l'élaboration de la stratégie locale :

(Circulaire du 14 août 2013)

Il est proposé :

- d'achever l'écriture de la SLGRI pour juin 2016 afin de tenir compte des délais de consultation
- d'approuver la SLGRI pour décembre 2016

A/ 3- Le périmètre de la stratégie locale :

Proposition : l'arrondissement de Valenciennes et le bassin versant de la Sensée jusqu'à Aubiny au Bac.

Mise en oeuvre de la directive Directive 2007/60/CE
dite DIRECTIVE INONDATION

Elaboration de la Stratégie Locale
pour le TRI de VALENCIENNES

PROPOSITION DE PERIMETRE DE LA STRATEGIE LOCALE

LEGENDE

-  Périmètre du TRI de Valenciennes
-  Périmètre de la stratégie locale envisagé
-  Communes de la stratégie locale envisagée
-  Limite Arrondissement de Valenciennes



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Stratégie Informations sur les Risques

A/ 4- Les Objectifs de la SLGRI

Il s'agit de définir les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations pour **ce premier cycle** (2011-2016) de mise en œuvre de la directive inondation.

Ces objectifs doivent

être conformes aux 4 orientations stratégiques de la SNGRI

- développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage
- aménager durablement les territoires
- mieux savoir pour mieux agir
- apprendre à vivre avec les inondations

concourir à l'atteinte des 5 objectifs généraux définis au PGRI

- améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information, pour éclairer les décisions et responsabiliser les acteurs
- aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations
- se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale des territoires sinistrés
- favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques
- mettre en place une gouvernance des risques d'inondation instaurant une solidarité entre les territoires situés en amont et en aval des bassins

A/ 4- Les Objectifs de la SLGRI

Il est proposé de retenir pour ce premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation les objectifs suivants :

1- améliorer la connaissance des phénomènes d'érosion et de ruissellement et du fonctionnement hydraulique du bassin versant BV de la Sensée. Diffuser la connaissance acquise

2- encourager un développement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration

3- développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux et les responsables d'activités (entreprises, services etc) sur le territoire à enjeux et identifier les ZEC à créer ou à préserver pour réduire la vulnérabilité du territoire

4- optimiser les outils de gestion de crise pour améliorer la résilience du territoire

-

A/ 5- Les groupes de travail pour élaborer la stratégie locale

Proposition

1- La réduction de l'aléa

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront les études complémentaires ou nouvelles nécessaires pour conforter la connaissance d'un aléa en vu de la définition à plus ou moins long terme d'un programme d'actions permettant de réduire son impact sur le territoire ou de définir des actions de maîtrise d'un aléa tels les ruissellements urbains ou agricoles.

2- La réduction de la vulnérabilité des biens, personnes, des réseaux et de l'activité économique

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront et prioriseront les actions de protection qui permettront de réduire voire d'éviter les dégâts causés par les inondations, les ZEC à créer ou à préserver de toute urbanisation, les modalités d'acquisition des batardeaux pour les particuliers

3- L'aménagement du territoire

A partir d'un diagnostic du territoire, les membres identifieront les communes qu'il conviendra d'accompagner et de sensibiliser afin qu'elles puissent concevoir une stratégie de développement de leur territoire qui intègre la problématique du risque d'inondation.

Ils identifieront les doctrines état et locales et visiteront si nécessaire ces documents pour faciliter l'application du R111-2 du CU et l'intégration des risques dans les PLU et SCOT.

4- La gestion de crise et le retour à la normale

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront :

- les communes devant élaborer ou visiter leurs PCS et DICRIM
- les cours d'eau hors périmètre du réseau surveillés par le SPC devant faire l'objet d'une surveillance particulière
- les dispositifs d'alerte et de gestion à créer ou à conforter

• **Groupe n°1 : La réduction de l'aléa**

Proposition de membres :

- CAVM / CCCO / CAPH
- SITURV porteur du SCOT du Valenciennois
- SIAV / SIARC
- Syndicat Intercommunal - Prouvy, Thiant, Haulchin et Trith
- ADOPTA
- Institut Interdépartemental 59/62 pour l'aménagement en qualité de structure porteuse du SAGE de la Sensée
- Chambre d'Agriculture
- Commune de Crespin
- Syndicat Intercommunal d'aménagement de l'Ecaillon
- Syndicat Intercommunal de la vallée de la Selle

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront les études complémentaires ou nouvelles nécessaires pour conforter la connaissance d'un aléa en vue de la définition à plus ou moins long terme d'un programme d'actions permettant de réduire son impact sur le territoire ou de définir des actions de maîtrise d'un aléa tels les ruissellements urbains ou agricoles.

• **Groupe n°2 : La réduction de la vulnérabilité des biens, des personnes, des réseaux et de l'activité économique**

Proposition de membres

- CAVM / CCCO / CAPH
- Institut Interdépartemental 59/62 pour l'aménagement de la vallée de la Sensée en qualité de structure porteuse du SAGE de la Sensée
- Syndicat Intercommunal d'aménagement de l'Ecaillon
- Syndicat Intercommunal de la vallée de la Selle
- Syndicat des Eaux de Valenciennes
- S3PI
- ERDF
- RTE Transport Électricité Nord-Est
- RFF
- CCI
- SIRACED-PC

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront et prioriseront les actions de protection qui permettront de réduire voire d'éviter les dégâts causés par les inondations, les ZEC à créer ou à préserver de toute urbanisation, les modalités d'acquisition des batardeaux pour les particuliers

• **Groupe n°3 : L'aménagement du territoire**

Proposition de membres:

- CAVM / CCCO / CAPH
- SITURV
- DDTM- SUCT
- Institut Interdépartemental 59/62 pour l'aménagement en qualité de structure porteuse du SAGE de la Sensée
- Conservatoire des espaces naturels
- Mission Bassin Minier
- Commune de Denain

A partir d'un diagnostic du territoire, les membres identifieront les communes qu'il conviendra d'accompagner et de sensibiliser afin qu'elles puissent concevoir une stratégie de développement de leur territoire qui intègre la problématique du risque d'inondation. Ils identifieront les doctrines état et locales et revisiteront si nécessaire ces documents pour faciliter l'application du R111-2 du CU et l'intégration des risques dans les PLU et SCOT.

• **Groupe n°4 : La gestion de crise et le retour à la normale**

Proposition de membres :

- CAVM / CCCO / CAPH
- SIRACED-PC
- VNF
- Météo France
- SDIS 59 (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- Service Prévention des Crues
- Les communes de Denain / Douchy / St Saulve / Valenciennes / Marly / Anzin / Prouvy / Crespin / Estreux / Maing
- CG59
- CIE
- DIR
- RFF
- Sous Préfecture de Valenciennes

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront : les communes devant élaborer ou revisiter leurs PCS et DICRIM, les cours d'eau hors périmètre du réseau surveillés par le SPC devant faire l'objet d'une surveillance particulière, les dispositifs d'alerte et de gestion à créer ou à conforter

Début des réunions de travail : à partir de septembre 2014

Proposition des modalités de travail et calendrier de concertation d'ici à décembre 2016

- Une première réunion permettant de présenter les objectifs du groupe de travail et initier la phase « diagnostic »
- Un travail de recollement des données dont chacun dispose
- Une transmission des éléments de diagnostic de chaque membre au Syndicat Mixte SAGE Escaut et à la DDTM qui en établira une première synthèse à valider lors d'un deuxième atelier
- Une validation du travail par le COPIL
- Pour les phases suivantes, les modalités de travail des différents groupes pour l'écriture du programme d'actions seront arrêtées lors de la réunion de validation du diagnostic.

Une réunion de COPIL pourra valider les travaux de plusieurs groupes

- Résumé des échéances pour les stratégies locales :

